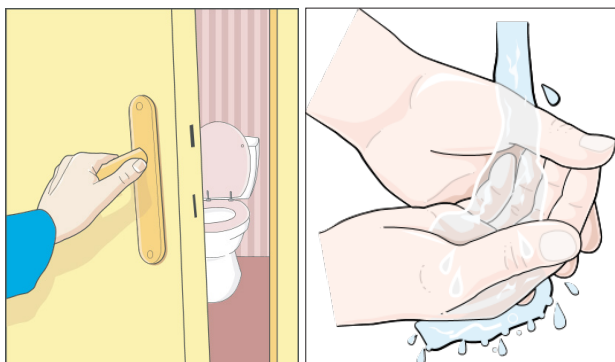


## » SUAP-CT-09

## Hygiène et aseptie

### 9.1. Généralités

Dans la pratique quotidienne du secours à victime, le risque infectieux existe pour la victime, son entourage et les sapeurs-pompiers. L'infection résulte de la pénétration puis du développement dans l'organisme d'agents infectieux étrangers (bactérie, virus, champignon, parasite), présents sur la victime, le sauveteur ou dans l'environnement.



La contamination se fait :

- **Par contact**

- direct : par les mains ou par l'intermédiaire de liquides biologiques.
- indirect : par le biais de matériels, des parois du véhicule (poignée de porte, surface de travail...), des déchets d'activité de soins à risque infectieux et assimilés(DASRIA)...

- **Par voie aéroportée :**

- par de fines gouttes d'eau (gouttelettes) produites par la parole, la toux, l'éternuement, et qui contiennent les micro-organismes présents dans les voies aériennes et digestives supérieures.
- par de petites particules en suspension dans l'air (aérosols).

- **Par ingestion :** l'eau, les aliments, les médicaments périmés...

- **Par vecteurs :** mouches, moustiques, parasites...

Il importe donc, lors de la prise en charge de chaque victime de respecter des règles d'hygiène simples mais rigoureuses visant à limiter le transfert de contamination :

- entre chaque victime : nettoyage et désinfection des véhicules.

- entre les victimes et les sapeurs-pompiers : nettoyage et désinfection des véhicules, respect des précautions standards et particulières sur intervention.
- vis-à-vis de l'entourage.

Le nettoyage et la désinfection des matériels et des véhicules utilisent des détergents et des désinfectants. Ce sont des produits à utiliser uniquement sur des matériaux et en aucun cas sur la peau (seuls les antiseptiques peuvent être appliqués sur la peau). La désinfection consiste à éliminer les germes de manière à empêcher la transmission de micro-organismes susceptibles de provoquer des maladies (micro-organismes pathogènes). Certains produits, assurent, en une seule opération, le nettoyage et la désinfection des surfaces et du matériel.

#### Définitions

- L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses.
- L'asepsie correspond à l'absence de micro-organisme dans un milieu ou sur un objet ou à l'ensemble de méthodes permettant de maintenir cet état.
- Le nettoyage est l'action visant à faire disparaître toutes salissures visibles d'un matériel, ou d'une surface (propreté macroscopique).
- La désinfection est l'action qui vise à prévenir une infection en inactivant les micro-organismes d'un matériel ou d'une surface. Elle est obligatoirement précédée d'un nettoyage (on ne désinfecte que ce qui est propre !).
- L'infection nosocomiale est une infection contractée par la victime lors de sa prise en charge par les secours ou lors de son hospitalisation.
- Un détergent est un produit qui permet aux salissures de se détacher de leur substrat et d'être mises en solution ou en dispersion.
- Un désinfectant est un produit destiné à éliminer ou tuer les micro-organismes ou à inactiver les virus qui se trouvent sur des objets ou des surfaces.

## 9.2. Précautions limitant la transmission des infections

Les sapeurs-pompiers ignorent souvent l'affection que présente la victime qu'ils prennent en charge. Le risque de transmission existe de la victime vers les sapeurs-pompiers mais également dans le sens inverse. Les précautions prises doivent viser à protéger l'un comme l'autre.

### Le risque infectieux dépend :

- **du type de victime** : si celle-ci est porteuse de bactéries, de parasites sur la peau, ou souffre d'une maladie contagieuse, elle risque de contaminer son environnement. La contamination du véhicule de secours se fait par les contacts répétés entre la peau de la victime et les surfaces du véhicule ou par l'intermédiaire des liquides biologiques qu'elle peut rejeter (sang, vomissements, crachats, gouttelettes et aérosols respiratoires).
- **de la charge de travail** : plus un engin est sollicité, plus le risque de contamination des surfaces augmente. Les procédures de désinfection et de nettoyage doivent être appliquées rigoureusement même si l'activité est élevée.
- **du respect des précautions d'hygiène et d'asepsie** : ces précautions d'hygiène qui doivent être respectées systématiquement, quels que soient la victime et le type d'intervention, permettent de limiter les risques de contamination de la victime mais protègent aussi l'intervenant.
- **de l'entretien** : les procédures d'hygiène doivent être appliquées régulièrement (entre chaque patient, quotidiennement et mensuellement).
- **de l'utilisation du véhicule** : tout geste invasif (pansement sur une plaie, sur une fracture ouverte, pose de perfusion...) doit se faire dans un environnement propre pour éviter tout transfert de contamination.

Pour limiter les risques de transmission des infections, il faut prendre un ensemble de précautions dites standards et dans certaines situations, des précautions particulières.

### Précautions standards d'hygiène et d'asepsie

Les précautions standards d'hygiène et d'asepsie permettent de limiter, voire de supprimer, le risque infectieux rencontré habituellement et quotidiennement sur intervention. Elles ont pour objectifs de protéger la victime et le personnel et de limiter au maximum l'incidence des risques d'une

contamination. Elles impliquent des règles d'hygiène individuelles renforcées par des protocoles spécifiques pour le sapeur-pompier comme pour le matériel.

Les règles d'hygiène individuelles, sont nécessaires par respect pour la victime comme pour la sécurité des sapeurs pompiers.

Elles passent par :

- une hygiène corporelle irréprochable.
- une hygiène vestimentaire stricte :

La tenue du personnel doit être propre et lavable en machine à 60 °C. Elle doit être changée quotidiennement, au moins, et systématiquement en cas de souillure par du sang, des liquides biologiques ou des parasites (poux, gale...).

Dans le cadre d'une intervention pour secours à victime, seul le port de la tenue SP F1 est indiqué.

- le lavage et la désinfection des mains doivent devenir une habitude incontournable pour le sapeur-pompier, même dans la vie courante, car il limite la transmission des germes dont les mains sont le principal mode de transmission.

L'utilisation du matériel à usage unique est obligatoire lorsqu'il est mis à disposition dans les véhicules (masque, pansements...). Il permet de limiter la transmission de germes par contacts indirects (par l'intermédiaire d'un objet inerte comme le masque, par exemple).

**Le port de gants** à usage unique est systématique pour toute intervention de secours à victime.

Les gants souillés doivent être changés dès que possible, en particulier si le sapeur-pompier doit s'occuper d'une seconde victime. Leur retrait nécessite des précautions particulières pour lui éviter de se contaminer avec les germes dont les gants sont censés le protéger. Une fois retirés, ils doivent être considérés comme du matériel contaminé et traités comme tel.

En l'absence d'un lavage des mains, la désinfection de celles-ci par friction à l'aide d'une solution hydro-alcoolique est obligatoire avant de mettre ou remettre des gants.

Le nettoyage et la désinfection du matériel réutilisable doit être fait à l'issue de chaque utilisation et entre

chaque patient. Cela concerne en particulier les moyens d'immobilisation et de brancardage, le tensiomètre...

Le nettoyage et la désinfection des véhicules de transport permettent de réduire le niveau de contamination des surfaces. En effet, ils constituent un réservoir infectieux, en particulier lors du transport des patients porteurs de maladies infectieuses ou vivant dans un milieu favorable à la diffusion de germes multirésistants (maisons de retraite, hôpitaux, etc.).

Ces deux actions, visent à supprimer toute matière organique par une action mécanique et à désinfecter par une action chimique. L'application de protocoles à intervalle régulier (entre chaque victime, quotidiennement, hebdomadaire) tant au niveau de la cellule sanitaire que du poste de conduite obéit à trois règles fondamentales :

- le nettoyage doit toujours s'effectuer du plus propre vers le plus sale, c'est-à-dire du haut vers le bas et de l'intérieur vers l'extérieur.
- on ne peut désinfecter que ce qui est propre. La désinfection n'est efficace que si elle est précédée d'un nettoyage correct.
- l'effet de cette désinfection est optimisé s'il n'y a pas de rinçage (persistance du produit, effet de rémanence).

### Règles particulières d'hygiène et d'asepsie

Lorsque les règles standards d'hygiène et d'asepsie ne suffisent pas à supprimer le risque infectieux, des règles de désinfection particulières doivent être

appliquées.

Dans le cadre des interventions courantes si le matériel (autre que celui à usage unique) ou la cellule de l'engin ont été fortement souillés (sang, vomissements, excréments, terre, boue...), le véhicule doit regagner son centre de secours et subir le protocole de désinfection complète. Les matériels souillés par un liquide biologique sont, désinfectés de façon spécifique.

Dans le cadre d'interventions particulières, le protocole de désinfection complète doit obligatoirement être appliqué dans tous les cas suivants :

- victime présentant une maladie ou une suspicion de maladie soumise à déclaration telle que :
  - méningite
  - toxi-infection alimentaire collective (TIAC)
  - tuberculose
  - et plus rarement en métropole (choléra, diphtérie, fièvre hémorragique, fièvre jaune, typhus).
- victime présentant une infection avec une bactérie multirésistante identifiée (bactérie résistante à tous les traitements antibiotiques). Certaines victimes se savent porteuses de ce type de bactérie.
- sur ordre de la coordination médicale.

**Le véhicule est «indisponible» jusqu'à ce que l'ensemble du protocole de désinfection complète ait été réalisé.**

Les déchets produits au cours d'une intervention

### 9.3. Gestion des déchets

de secours à victime peuvent être classés en deux groupes distincts :

- **Les Déchets Assimilables à des Ordures Ménagères (DAOM)** qui sont des déchets d'activité de soins non contaminés et ne présentent aucun risque infectieux, chimique, toxique ou radioactif. Ce sont essentiellement les emballages, les cartons ou autres conditionnements de produits, papiers...
- **Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA)**. Ces déchets, qui peuvent provoquer des maladies chez l'homme, contiennent des micro-organismes. Ils nécessitent une prise en charge particulière au niveau du stockage, de la manipulation et de l'élimination.

**Les déchets produits lors de la désinfection des matériels et des véhicules sont également considérés comme des DASRIA.**

On distingue deux catégories de DASRIA en fonction de leurs particularités physiques :

- les déchets solides ou mous.
- les déchets piquants tranchants ou coupants (PTC). Ce type de déchet doit systématiquement être traité comme un DASRIA même s'il n'est pas contaminant.

Au cours d'une intervention, **ces deux classes de déchets doivent impérativement être triées** par les intervenants dans des réceptacles différents afin de limiter leur coût de traitement et les risques de contamination :

- les DAOM, dans un sac-poubelle de couleur noire. Ils peuvent être laissés avec les ordures ménagères.
- les DASRIA solides et mous, dans des emballages réglementaires et spécifiques (sac poubelle jaune ou carton de couleur jaune).
- les DASRIA PTC dans des collecteurs jaunes en plastique pour les déchets perforants.

**Les collecteurs DASRIA :**



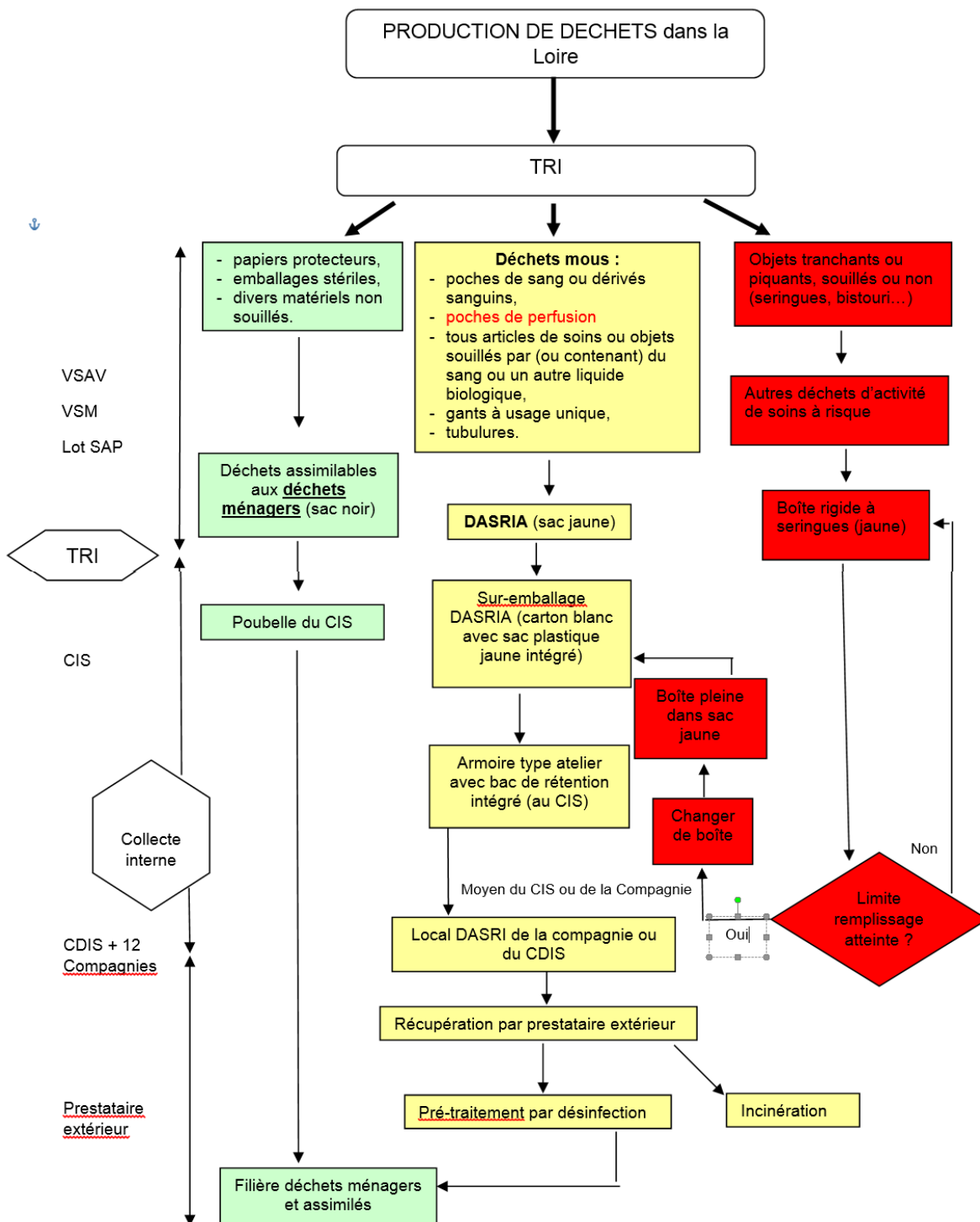
*Collecteur en plastique pour les objets piquants, tranchants ou coupants (OPTC)*



*Sac plastique pour DASRIA*



*Collecteur en carton pour les DASRIA solides et mous déjà conditionnés en sac plastique ou non, et les collecteurs en plastique pour OPTC*



### *Pour aller plus loin*

La filière de collecte des DASRIA :

Tous les réceptacles (boîtes, mini-collecteurs, sacs...) pour les DASRIA et les objets PTC répondent à la norme NF X 30-500 de décembre 1999. Ils sont repérés par :

- une couleur dominante jaune
- une résistance aux perforations
- des indications réglementaires et normalisées

Ils ne doivent jamais dépasser un taux de remplissage de 80 % de leurs capacités maximales.

On peut trouver :

- **des sacs plastiques** : à usage unique, ils sont destinés à la collecte des déchets solides ou mous.

